



AREP-CAMY

Association pour le retour de l'eau en régie publique dans la CAMY

Communiqué des Associations « pour l'eau publique » de la Vallée de la Seine.

L'adoption par l'Assemblée Nationale, le 10 mars dernier, de la nouvelle loi de décentralisation portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a comme conséquence de faire disparaître les syndicats intercommunaux, notamment dans les secteurs de la fourniture de l'eau potable et l'assainissement, au profit de gigantesques intercommunalités. Celle qui nous concerne devrait comporter 405 000 habitants de Conflans Sainte Honorine à Rolleboise.

Ce transfert de compétence aboutira à dessaisir les communes de la responsabilité du service de l'eau qui était la leur dans l'exercice d'un service public, renforcera la mainmise des sociétés privées multinationales du secteur et éloignera encore un peu plus les citoyens de leur capacité à contrôler la qualité de l'eau, l'entretien du réseau de distribution et les prix pratiqués.

Alors que les dispositions prises par les régies publiques au profit des consommateurs domestiques démontrent les avantages que ceux-ci peuvent tirer de l'existence des régies (comme celle de Limay-Guitrancourt), la privatisation conduit, à l'inverse, à des prix plus élevés pour un service dont les performances restent largement « perfectibles ».

Nos Associations, réunies le 4 avril 2015 en Mairie de Limay, réaffirment leur volonté de défendre et de préserver les régies existantes et de combattre pour que la distribution de l'eau potable et l'assainissement soient assurés et unifiés par un service public en régie commun au nouvel ensemble.

Elles décident d'engager une campagne d'information de tous les habitants de la future agglomération « Grand Paris Val de Seine » et d'organiser une série de réunions publiques sur ce sujet à partir d'octobre 2015.

AREP-CAMY, Les Mur'Eau, Association Eau Val de Seine, ARRPE- Courgent.

(Le conseil Municipal de Limay s'associe à cette déclaration).